

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 18 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 FÉVRIER

Election législative du 26 février

CANDIDAT CONSERVATEUR

Le Général de Division LACRETELLE

Grand Officier de la Légion d'Honneur

Pas d'abstentions !

C'est après-demain dimanche qu'a lieu le vote pour l'élection du député de Maine-et-Loire.

Les républicains n'ayant pas pu trouver de candidat en Anjou, sont allés en chercher un... ailleurs.

C'est un M. David (d'Angers) — qui est de Paris.

Son père était un sculpteur illustre. — Lui, il n'a aucune notoriété.

Il a essayé, paraît-il, de la sculpture, de la médecine, de la photographie, de tout cela sans succès.

De titre politique, on ne lui en connaît aucun.

Il n'a jamais rempli de fonctions Publiques.

M. David est étranger à notre département.

Il n'y possède pas un pouce de terrain. Il n'y a ni domicile, ni résidence, ni intérêts qui l'y rattachent ou qui doivent l'y fixer.

Ignorant l'esprit de nos populations, leurs désirs, leurs besoins, leurs volontés, quels services peut-il rendre ?

— Aucun.

Il est républicain. — Voilà tout !

Radical ou opportuniste?... on ne sait. Peut-être l'un et l'autre : donc, doublement dangereux.

Son échec est certain.

Mais il est certain aussi que les républicains voteront pour lui — en masse — comme ils voteraient pour tout autre, *uniquement parce qu'il est républicain.*

La discipline de nos adversaires nous impose le devoir de suivre leur exemple.

Il faut que les conservateurs marchent tous au scrutin comme un seul homme.

Il ne suffit pas qu'ils remportent la victoire ; il faut que cette victoire soit éclatante.

Il faut qu'elle prouve une fois de plus que notre département défie tous les efforts de la République et des républicains — d'où qu'ils viennent.

Et quel candidat, mieux que le Général Lacretelle, mérite de réunir tous les suffrages ? — Lequel est plus digne d'une *manifestation conservatrice imposante* ?

Il est enfant de notre chère Lorraine, et son patriotisme, qu'il a scellé de son sang, s'est illustré sur maints champs de bataille.

Sa vie tout entière, il l'a consacrée au service de son pays.

L'armée le reconnaît pour l'un de ses chefs les plus glorieux.

Et notre département sera fier d'être représenté par lui.

Marié en Anjou, il est devenu, *depuis plus de trente ans, notre compatriote.*

Fixé définitivement près d'Angers, au milieu d'une population rurale qui le connaît et qui l'aime depuis de longues années — bienveillant et accessible à tous, il remplira ses fonctions de Député avec la conscience, l'activité et le dévouement qu'il a mis au service de la France.

Ses mandataires peuvent être sûrs de trouver toujours auprès de lui cet accueil plein de franchise, de bonté et de cordialité qui le faisait adorer de ses compagnons d'armes.

Ce qu'il a été *comme soldat*, le général Lacretelle le sera *comme Député.*

Ses promesses, il les tiendra, *en homme qui n'a jamais manqué à sa parole.*

Ce qu'il veut, il vous l'a dit hautement.

Il veut le respect de la Religion.

L'ordre et la discipline.

Une armée puissante et solide.

La liberté protectrice des droits de tous.

Des économies sérieuses substituées au gaspillage financier.

La protection du Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie.

En un mot le *relèvement et la grandeur de la France.*

Voilà son programme. — C'est celui de tous les conservateurs de Maine-et-Loire.

ELECTEURS !

Ce programme, il vous appartient de l'affirmer une fois de plus.

Mais nous vous le répétons : *Pas d'abstentions !*

Sous prétexte que le succès est assuré, ne vous laissez pas endormir dans une indifférence dangereuse.

Les républicains travaillent, se remuent et font un effort considérable.

Ils comptent sur l'apathie des conservateurs.

Prouvez-leur qu'ils se trompent.

VOTEZ TOUS !

Et que le scrutin de dimanche soit un triomphe pour les conservateurs et une déroute pour les républicains.

LA FRANCE ET LA RUSSIE

Les politiciens, et il y en a maintenant un peu partout, discutent toujours à perte de vue sur le véritable sens du discours de M. de Bismarck. Que peut-il bien signifier et annoncer ? Est-ce la paix, est-ce la guerre ? Devons-nous nous tranquilliser, ou nous alarmer, soit pour le présent, soit pour l'avenir ? Plus on examine les phrases du grand chancelier, quelque bien arrondies qu'elles soient, plus on reconnaît qu'elles

ne renferment rien de précis, rien de saisissable. Chacun a la faculté de les apprécier suivant la couleur de son esprit. M. de Bismarck parle par énigmes et comme un sphynx.

Mais il reste un fait constant, sur lequel il n'est pas permis de se tromper, quant à sa gravité et à son but. C'est la publication, sans aucune nécessité, du traité d'alliance offensive et défensive, conclu entre l'Allemagne et l'Autriche. On doit y voir une menace à l'adresse de la Russie, un défi qui lui est porté, alors même qu'elle croirait pouvoir agir de concert avec la France. Avec quel orgueil, quelques jours après, le grand chancelier a-t-il laissé entrevoir, comme entièrement réalisée, l'adhésion de l'Italie au traité des deux puissances !

Voilà donc où nous en sommes en l'an 17 de la troisième République. Trois nations qui nous touchent, et dont l'une nous doit son autonomie, se donnent la main, et nous n'avons, en cas de guerre, et pour les mettre dans la balance, que nos divisions, nos antipathies et nos haines.

Mais pourquoi, dira-t-on, ne pas se rallier au Gouvernement existant, à la République ? A laquelle, s'il vous plaît ? Est-ce à celle des opportunistes, qui a porté la première atteinte à l'indépendance des magistrats, qui a fermé les écoles chrétiennes, qui a lancé notre infortuné pays, pour le profit de certaines gens, dans une suite continue et non interrompue d'expéditions lointaines et ruineuses ? Est-ce à celle des radicaux, qui confisque tous les emplois pour ses complaisants et ses favoris, ou bien à celle des athées et des communistes, qui affirme que l'homme est une dégénérescence du singe ou du chien, et qui veut le partage égal de tous les biens et la promiscuité de la femme ? Que l'on veuille bien déterminer le point précis où l'on s'arrêtera. Sommes-nous parvenus à notre dernière étape ?

Comparons la France actuelle avec celle que nous avons donné les dix-huit années de prospérité, de 1830 à 1848. On criait aussi à la défaillance du gouvernement devant l'étranger ; mais, pour unique réponse,

plus demain, sans aucun doute.

Elle rougit et pâlit tour à tour, ce ton brutal l'avait déconcertée au-delà de toute mesure, puis elle se retira en silence. Je la suivis du regard. Arnold, elle s'essuyait les yeux doucement. C'étaient les premières larmes qui m'avaient pour témoin, et c'était moi qui les faisais couler !

Je m'élançai de mon fauteuil, je voulus la suivre ; mais, pendant mes hésitations, la porte s'était refermée sur elle, et je ne la revis plus jusqu'au surlendemain.

Après le dîner de ce jour-là, elle travailla comme de coutume aux éternelles tapisseries de ma tante ; j'étais malheureux, ennuyé, tourmenté plus que je ne puis le dire, et, pour comble de contrariété, Osterwald était là, plus pédant, plus monotone, plus emphatique que jamais.

Ce soir-là, il ne dissertait ni sur la musique, ni sur la littérature, mais sur la tactique militaire. Courbé sur une carte que j'avais dépliée, pour me donner une contenance et me soustraire à sa conversation, il faisait des plans, critiquait, blâmait, approuvait, encourageait, et, finalement, concluait ainsi :

— Si j'étais Von der Thann...

Je le fais grâce du reste.

— Quel habile général vous êtes, lui dis-je. Vous avez manqué votre vocation, mon cher !

Il ne comprit pas l'ironie du compliment, prit

un air modeste, et, pour me récompenser sans doute de la libéralité de mes éloges, il se mit à louer avec une magnificence hyperbolique mon livre de la *Tactique de l'armée prussienne pendant les dernières guerres*, dont il ne connaît pas une ligne, par parenthèse. La patience m'échappa. Je me retournai vers ma tante :

— N'aurons-nous pas un peu de musique ce soir ? lui demandai-je.

Irrité comme Saul, j'avais besoin de la harpe de David pour me calmer. Hélas ! cette harpe, devais-je, moi, cruel, la remettre en cas faibles mains, si lasses de la faire résonner ? Est-ce que, sur les rives du fleuve de Babylone, les Hébreux captifs ne suspendaient pas leurs cithares, devenues muettes pour la durée de l'exil ?

C'était la seconde fois, depuis deux jours, que je me montrais brutal envers la pauvre enfant ! Elle rougit un peu, parut troublée, mais ma tante saisit bien vite au vol la proposition :

— Certainement, Heinrich, vous aurez tout ce que vous voudrez, musique vocale ou instrumentale, à votre choix. Mlle Duparc, continua-t-elle en changeant son ton, qui passa du miel le plus doux au vinaigre le plus acide, allumez les bougies, je vous prie.

Giselle se leva, et se dirigea comme une automate vers le piano, sans lever les yeux sur personne. C'est toujours ainsi qu'elle débute ; on

sent qu'elle remplit un devoir, et que sa pensée est ailleurs ; mais à mesure que les notes résonnent sous ses doigts, froides d'abord, puis animées et vibrantes ; quelque chose s'éveille en elle, dont elle n'est plus maîtresse de contenir l'expansion, et alors, qu'elle chante ou qu'elle joue, la poésie déborde, poésie chaste, idéale, éthérée, qui semble emprunter au ciel ses plus suaves inspirations.

Ce soir-là, par hasard, on ne lui traça pas de programme ; ses doigts errèrent un instant sur les touches, incertains d'abord ; ils semblaient chercher quelque réminiscence égarée au fond de la mémoire.

— Où va-t-elle en venir ? me demandai-je. A Mozart, sans doute, son maître bien-aimé.

Je me trompais. Le nom mélodieux du maître divin, qui montait à mes lèvres, ne l'attirait pas alors ; elle commençait une phrase, puis la laissait inachevée, pour en chercher une qui semblait la fuir. Enfin, après un assez long prélude, tout à coup éclata sous ses doigts, sublime, grandiose, toute-puissante, l'introduction de la *sonate pathétique*. Le Dieu était venu !

(A suivre.)

32 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Institutrice à Berlin

Par Mlle Marie MARÉCHAL

13 novembre.

« Hélas ! mon cher compagnon, qu'a-t-il fallu pour vaincre mes belles résolutions d'hier, pour me rejeter dans les chaînes que je croyais à tout jamais brisées ? Un regard de Giselle ! Une larme dans ses yeux ! Après déjeuner, elle vint à moi avec un sourire radieux :

— Est-il vrai, monsieur le comte, me demanda-t-elle d'une voix claire et vibrante, que je ne lui connaissais pas, que l'armée française soit rentrée à Orléans ?

Au lieu de me sentir touché de sa confiance, comme je l'avais été lorsqu'elle s'était adressée à moi déjà pour avoir d'autres nouvelles, je fus blessé de cette joie naïve. Pour qui me prenait-elle donc ? Pour un ennemi de mon pays sans doute, puisqu'elle accourait se féliciter auprès de moi d'un échec de nos armes.

— Oui, mademoiselle, répondis-je brusquement, c'est vrai pour aujourd'hui ; mais cela ne le sera

toutes les puissances nous témoignaient leur estime. La prospérité régnait partout. Aujourd'hui on n'entend que des lamentations et des plaintes. A l'exception de quelques privilégiés, chacun se trouve dans l'impossibilité de vivre en faisant honneur à ses affaires. Où est-il, le ministère offrant quelques garanties de stabilité? La même séance a vu M. Tirard en pleine déroute, puis relevé à demi-mort. Notre dernier radeau pour nous sauver du naufrage sera, dit-on, celui de M. Floquet. Quand on a eu pour début un salut grossier et ridicule, a-t-on bien le relief indispensable pour concilier des volontés aussi disparates?

La France a donc tout intérêt, s'il faut combattre, à ne pas être isolée et sans alliance. La Russie se joindrait-elle à nous, en voyant tant d'ambitieux, tant de gens cupides et sans pudeur préférer à l'intérêt de leur patrie leur intérêt personnel? A-t-elle confiance dans nos institutions, elle, qui sait quelle route nous avons déjà parcourue vers un gouffre infranchissable? N'existe-t-il pas un groupe compact de républicains qui réclame avec impatience la suppression des armées permanentes, pour les remplacer par les levées en masse? Combien de nos gouvernants n'ont-ils pas vu de très près l'exhibition du drapeau rouge? Qu'on ouvre leurs habits brodés et l'on apercevra sur leurs bras, ou leurs poitrines, un signe de ralliement franc-maçonnique.

Qui sait même quels sont les mots que leur tatouage nous amènerait à découvrir? Il faudra bien des poignées de main et des dîners pour que le Czar ne se souvienne plus de ce salut malencontreux qui a cependant fait un grand homme.

Si la République se maintient, qu'elle change ses allures et ses honteuses compromissions... Autrement, nous courons le risque de demeurer seuls... avec notre déshonneur et juste au moment décisif. A. C.

A LA CHAMBRE

Au début de la séance d'hier jeudi, le ministère parait sauvé. On parle de beaucoup d'abstentions à gauche, de quelques unes à droite — bien que la réunion plénière des droites n'ait pas encore communiqué à 3 heures le procès-verbal de sa séance. — Dans ces conditions, le cabinet, à moins, disent ses amis, qu'il ne commette une lourde faute, pourra s'en tirer aujourd'hui. « Pas pour longtemps », ajoutent d'autres aimables républicains.

La discussion générale du budget de l'intérieur est ouverte dès le début de la séance. Tous les députés sont à leur banc. La Chambre offre l'aspect habituel des séances animées où se joue le sort du gouvernement.

A peine M. Camescasse est-il monté à la tribune pour ouvrir la discussion générale que M. Pradon demande à poser une question préjudicielle. Le député de l'Ain — un bredouilleur des mieux réussis — exprime le désir que la discussion du budget de l'intérieur soit renvoyée à la fin du budget. Le ministre de l'intérieur, a-t-il dit, a déclaré à la commission que le cabinet ne poserait pas la question de confiance pour une pareille vaine affaire! Le président du conseil est donc en contradiction avec son ministre de l'intérieur, puisqu'il vient déclarer au contraire que la question de confiance sera posée! M. Sarrien, visiblement contrarié, ne peut réprimer des gestes d'impatience.

Oh! le touchant accord ministériel! M. Pradon a tenu bon. Il a répliqué à M. Tirard que le ministère n'avait pas le droit de s'engager ainsi sur les fonds secrets; que dans la situation divisée du parti républicain il était imprudent d'ouvrir une crise. Mais la majorité n'a prêté aucune attention à ces instances et la discussion générale de l'intérieur a été ouverte.

Les droites, dans leur réunion plénière, ont décidé, à une grande majorité, de refuser les fonds secrets. Quelques membres ont parlé de la nécessité d'éviter une crise ministérielle.

Ces membres sont partisans de l'abstention, mais la majorité des droites reste décidée à voter contre, quelle que soit la conséquence du vote pour le cabinet.

Très brève a été la discussion générale de l'intérieur et dénuée de tout intérêt grâce au bafouillage de M. Camescasse. La Chambre n'a pas même daigné entendre ce réformateur de l'intérieur qui eut mieux fait d'opérer les réformes quand il collaborait à l'œu-

vre gouvernementale que de donner aujourd'hui des conseils.

M. Floquet a dû inviter à trois reprises la Chambre à mettre une sourdine à ses bavardages intempestifs qui couvraient celui de l'orateur.

Après une réplique de M. Sarrien, a commencé le défilé des chapitres.

A 5 heures 1/2 on se demande si la discussion du chapitre des fonds secrets pourra venir le soir même en discussion. L'hésitation des gauches s'accroît. Il est question d'une transaction. La commission accepterait de porter de 1,200,000 à 1,600,000 fr. les fonds secrets et le gouvernement rabattrait une somme égale sur les crédits primitifs. Les deux feraient simultanément une reculade, c'est assez l'habitude.

AFFAIRE WILSON

Audience du jeudi 23 février

Enorme affluence à l'audience.

M^e Lenté, avocat de M. Wilson, demande l'acquiescement pur et simple de son client.

Il déclare que rien n'a prouvé que M. Wilson ait jamais reçu de l'argent des solliciteurs. Ceux-ci souscrivaient aux journaux de M. Wilson parce qu'ils savaient combien il s'intéressait à la propagande républicaine.

M. Wilson, dit M^e Lenté, a toujours ignoré le traité passé avec Crespin, qui fut, d'ailleurs, un véritable traité de publicité. Si M. Wilson donna 5,000 francs à Ribaudou, c'est seulement pour rendre service à ce dernier qui avait disposé de l'argent, et M. Crespin s'est livré à un véritable chantage.

M^e Lenté, après avoir cherché à disculper Wilson de toute complicité dans les affaires Legrand et Delizy, conclut que c'est injustement que des poursuites ont été intentées contre lui; la justice n'a agi que sous la pression de l'opinion publique mal éclairée.

Il invoque M. Grévy et montre ce grand vieillard qui, dit-il, représentait naguère l'honneur de la France et dont maintenant on est obligé de défendre l'honneur. C'est un spectacle douloureux et digne de pitié. (Applaudissements répétés.)

M^e Lenté, ému, est obligé de s'arrêter.

M^e Lenté aborde en terminant la question de droit. Il déclare que l'article 405 vise ceux qui font montre d'un crédit chimérique. Or, le crédit Wilson était bien réel. Donc on ne peut pas le condamner à moins de dire qu'il ne jouissait d'aucun crédit.

Le tribunal remet à huitaine le prononcé de son jugement.

L'audience est levée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 février.

Nos rentes d'Etat conservent toujours leur bonne tenue et leurs cours sont toujours très fermes: 3 0/0, 81.97; 4 1/2 0/0, 106.52.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,373. Les obligations foncières et communales ont un bon courant d'affaires au comptant. Les achats sont nombreux et portent surtout sur les titres qui n'ont pas atteint le pair et laissent ainsi une marge de hausse suffisante.

La Société Générale est calme à 453.75. La nature spéciale de ces titres limite les transactions qui ont lieu surtout sur le marché du comptant.

Les Dépôts et Comptes Courants sont à 600.

La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Le compte des profits et pertes se solde par un excédent de 200,000 fr.

Parmi les combinaisons diverses pour la reconstitution des capitaux, il n'en est pas de plus heureuse que celle des Bons d'épargne émis par l'Assurance Financière. Leurs avantages dépassent ceux des opérations similaires. Le capital de 250 francs est quadruplé dans un délai maximum de 75 années; et tous les Bons sont remboursés à 1,000 fr. La répétition des tirages (4 par an) donne aux porteurs des chances nombreuses de prompt remboursement. Le premier tirage ayant lieu le 1^{er} avril prochain, certains porteurs de Bons, plus particulièrement favorisés, pourront voir leur capital quadruplé dans l'espace d'un mois environ.

La Société Industrielle des métaux qui faisait déjà 985 a été portée jusqu'à 1,020 par l'affluence des demandes.

L'action de Panama est mieux tenue à 267. L'assemblée du 1^{er} mars promet d'être intéressante et de prendre le caractère d'une manifestation en faveur de M. Ferdinand de Lesseps. Les pétitions arrivent par milliers.

Les actionnaires de la Compagnie Parisienne du Gaz sont convoqués en assemblée générale pour le 29 mars.

Les actions de nos chemins de fer sont fermes.

LETTE PASTORALE

DE

M^{gr} L'ÉVÊQUE D'ANGERS

SUR LES

Craintes et les espérances que peut faire concevoir l'état religieux et moral de la France à l'heure présente.

II

« Le Seigneur est ma force ». Le mot du psalmiste ne s'applique pas moins aux nations qu'aux individus. Sans doute, il est bon, il est nécessaire de mettre en œuvre tout ce que l'intelligence et l'activité humaines peuvent réunir, soit pour la défense d'un pays, soit pour son bien-être et sa prospérité. Mais, en dépit des meilleurs calculs, il reste toujours de l'imprévu dans les choses d'ici-bas. Les hommes ont beau se flatter d'avoir tout fait pour mettre le succès de leur côté, un rien suffit à déranger leurs plans, et l'obstacle arrive par où on l'attendait le moins. La Providence se réserve le jeu de ces ressorts cachés qui donnent le branle à tout le reste. Est-il besoin de grands capitaines, d'hommes d'Etat supérieurs pour sauver un peuple aux heures critiques de sa vie, c'est Dieu qui les suscite ou qui les refuse selon qu'il lui plaît. L'histoire est faite de ces événements où le vulgaire voit la main du hasard, tandis que la raison éclairée par la foi en rapporte la cause première à Celui qui dirige souverainement le cours de nos destinées.

Voilà pourquoi, N. T. C. F., la prière tient une si grande place dans le sort des empires: elle est l'acte par lequel l'homme confesse sa dépendance vis-à-vis de la toute-puissance divine. La France catholique l'a comprise depuis 1870; et jamais peut-être, à aucune autre époque, la prière n'est montée vers Dieu, plus humble et plus fervente. Dans son ignorance des forces morales, un scepticisme frivole se raille volontiers de ces pèlerinages qui se sont multipliés après nos désastres, emportant chaque semaine des milliers d'hommes vers des sanctuaires privilégiés. Mais quoi de plus propre à faire incliner la justice divine vers la miséricorde, que ce concert de supplications auxquelles tous nos diocèses s'associent les uns après les autres et qui prennent ainsi le caractère d'un acte de foi nationale? Est-il rien de mieux fait pour nous inspirer la confiance, que ces consécration au Sacré-Cœur de Jésus, auxquelles nulle partie de la France n'est restée étrangère, et qui sont à nos yeux un gage si précieux des bénédictions divines? Sans doute, nous avons eu la douleur de voir bannir de son temple sainte Geneviève, la patronne de Paris, et ce jour-là, pourquoi ne pas l'avouer? nous avons tremblé pour l'avenir de la capitale; mais, d'une colline à l'autre, la réparation se dresse en face du sacrilège, et, sur les hauteurs de Montmartre, la piété des Parisiens, nous pouvons ajouter de la France entière, prépare un magnifique témoignage de repentir et d'attachement à la foi de nos pères. Même élan de dévotion sur tous les points du pays où des églises votives, comme celle de Sainte-Madeleine du Sacré-Cœur à Angers, attestent les sentiments qui animent nos populations rurales restées chrétiennes. Certes, ils ne justifient que trop nos alarmes, ces blasphèmes dont l'audace s'accroît avec l'impunité, et qui ne cessent de provoquer la vengeance du Ciel; mais, pour nous fortifier dans nos espérances, ne nous est-il pas permis de placer en regard la louange divine qui part nuit et jour de tant de lèvres consacrées à Dieu? Quel rempart contre l'ennemi de tout bien que ces saintes âmes si nombreuses, soit au milieu du monde, soit dans nos communautés religieuses, l'ornement et l'honneur incomparable de la France! Et si l'Écriture sainte nous apprend qu'il aurait suffi de dix justes pour conjurer la ruine la plus coupable des cités, n'avons-nous pas le droit de penser que Dieu n'abandonnera pas un pays où son nom est béni et glorifié avec tant d'ardeur d'une extrémité à l'autre.

Si quelque chose compte devant Dieu et pèse dans la balance de sa justice, c'est la générosité des sacrifices que les fidèles savent s'imposer pour servir et faire triompher sa cause. Parmi toutes les marques d'une foi sincère, il n'en est pas de moins équivalente ni de plus éclatante. Or, comment n'être pas consolé de voir avec quel dévouement les catholiques de France ont constamment soutenu les œuvres fondées dans ces derniers temps pour le bien de la religion? A

chaque entreprise de leurs adversaires, ils ont répondu par un redoublement de zèle et de libéralités. Ces universités libres, pour la création et le maintien desquelles il a fallu tant d'efforts en présence d'une hostilité toujours croissante; ces collèges catholiques qui luttent avec les seules ressources de la charité contre des établissements dotés; ces écoles chrétiennes qui surgissent partout où l'absolutisme légal supprime l'enseignement religieux, toutes ces institutions, de jour en jour plus nombreuses, ne sont-elles pas autant de preuves d'une bienfaisance inépuisable? Est-il un seul pays au monde, où, dans un si court espace de temps, on ait vu se multiplier à tel point les œuvres dont dépendent la conservation et le progrès de la foi? Quelle époque fut jamais plus féconde en merveilles de ce genre?

N'y a-t-il pas là un signe manifeste du réveil de l'esprit chrétien dans un grand nombre d'âmes? Et se pourrait-il que Dieu n'eût point égard à tant de sacrifices dans l'accomplissement de ses desseins sur un pays où sa miséricorde rencontre de si touchants motifs pour faire fléchir les rigueurs de sa justice?

Assurément, N. T. C. F., nous ne pouvons que déplorer les ravages de l'impiété dans les rangs inférieurs de la société française. Car c'est un fait malheureusement incontestable, que le mal s'est propagé davantage là où il semblait devoir rencontrer une plus vive résistance. Mais si, par la plus étrange des inconséquences, nos désastres de 1870 ont exercé sur l'imagination populaire une influence funeste et qui est loin de s'effacer, on a mieux compris, dans les classes élevées, la nécessité de se rattacher plus étroitement à la religion. Il y a eu là un mouvement de retour qui fait notre espoir et notre consolation. Cette noblesse française qui, au siècle dernier, affligeait trop souvent nos prédécesseurs par les défaillances de plusieurs de ses membres, est devenue pour nous un sujet d'édification par sa fidélité inébranlable à la cause de Dieu et de l'Église; à sa suite, et marchant d'un pas non moins ferme, les familles qui, après les événements de 1830, montraient plus ou moins d'éloignement pour les idées religieuses, mettent aujourd'hui à les défendre autant d'intelligence que d'ardeur. Il en est résulté une jeunesse catholique pleine de sève et de vie, une descendance dont on peut dire, avec le sage, qu'elle est un héritage de foi et de piété; une génération de jeunes hommes tout prêts à prendre en main les intérêts de la religion et du pays. N'est-ce pas là un nouveau et puissant motif pour ne pas désespérer d'un avenir auquel l'éducation chrétienne prépare de telles forces?

« Heureux celui qui applique son intelligence au soulagement du pauvre et de l'indigent; aux jours mauvais, le Seigneur s'en souviendra pour le délivrer. » Ces promesses divines concernent les peuples comme les particuliers; car ceux-là méritent d'être bénis du ciel, qui s'efforcent de remédier à la détresse et aux souffrances des petits et des humbles.

(La fin à demain.)

NOUVELLES MILITAIRES

LES RESSORTS VÉTÉRINAIRES

A partir du 1^{er} mars prochain, les 10 ressorts vétérinaires seront constitués de la manière suivante:

1^{er} ressort: 1^{er} et 2^e corps d'armée.

2^e ressort: 4^e et 5^e corps d'armée.

3^e ressort: 3^e corps d'armée et gouvernement militaire de Paris.

Le siège de ces trois ressorts est à Paris; les vétérinaires principaux directeurs sont attachés au ministère de la guerre comme membres de la section technique de cavalerie (commission d'hygiène hippique).

4^e ressort: 9^e corps d'armée (moins l'École de cavalerie de Saumur); 10^e et 11^e corps d'armée. Son siège est à Rennes.

5^e ressort: École d'application de cavalerie, à Saumur.

6^e ressort: 11^e corps d'armée. Siège à Châteaillon-sur-Marne.

7^e ressort: 12^e, 13^e et 14^e corps d'armée, siège à Lyon.

8^e ressort: 15^e, 16^e et 17^e corps d'armée, à Montpellier.

9^e ressort: 18^e, 17^e et 18^e corps d'armée, à Bordeaux.

10^e ressort: 19^e corps d'armée et brigade d'occupation de Tunisie.

LE DRAPEAU TRICOLEUR A LA FRONTIÈRE

Sur l'ordre du général Logerot, ministre de la guerre, le général Dorlodot des Essarts, gouverneur de la place de Belfort, a fait élever, sur le point culminant de chacun des forts compris dans le groupe de défense de la ville, un mât de six mètres de haut, à l'extrémité duquel flotte le drapeau national.

L'ordonnance prescrit que le drapeau sera hissé chaque dimanche ou jour de fête, dès l'aurore, pour n'être ramené que dans la soirée.

L'effet des couleurs nationales flottant dans l'espace au-dessus des ouvrages définitifs est des plus saisissants et les drapeaux qui dominent certains forts avancés peuvent être très bien aperçus au-delà de la frontière française.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous ne saurions trop engager tous les Conservateurs à se rendre dimanche soir, à 6 heures, à la Mairie de Saumur, pour prendre part au dépouillement du scrutin.

Un plaisant fumiste a lancé en Maine-et-Loire la candidature du général Boulanger. Celui-ci, d'après l'*Intransigeant*, doit protester énergiquement contre ce procédé et l'abus que l'on fait de son nom.

C'est déjà un peu tard, car enfin ce n'est pas d'aujourd'hui que la chose est dans le public, et bulletins et appels aux électeurs sont en circulation.

Quoi qu'il en soit, les populations ne s'y méprendront pas. Elles sauront que le général Boulanger, en activité de service, ne peut accepter le mandat de député, et tous les électeurs ne tiendront nul compte de cet essai de plébiscite.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les républicains mettent cette apparition de candidature sur le compte des monarchistes.

Le four devant être complet, il est compréhensible que les amis du général Boulanger abusent de l'axiome « Tout mauvais cas est niable ». Les monarchistes ont assez de sacrifices à faire pour lutter contre la candidature officielle aidée des fonds secrets, pour ne point jeter leur poudre aux moineaux boulangistes.

L'*Intransigeant* accusait hier les « Orléanistes » d'avoir pétré le malencontreux plébiscite Boulanger. Aujourd'hui il rejette le crime sur M. Florens. Demain, c'est M. Ferry qui sera mis en cause. Tout le monde y passera, jusqu'à ce que les responsabilités de cette maladresse bête reviennent à leur point de départ... que l'*Intransigeant* connaît bien.

On lit dans le *Journal de l'arrondissement du Havre* :

« Pour l'élection législative qui va avoir lieu en Maine-et-Loire, pour le siège laissé vacant par la mort de M. Chevalier, les républicains se décident à entrer en ligne, mais sans aucun espoir.

Leur candidat n'est autre que M. Robert David (d'Angers?), qui n'est pas un inconnu parmi nous. Tous les ans, il vient passer la saison des bains à Yport. C'est de là qu'il adresse au *Mémorial Cauchois* ces lettres si bizarres et comme fond et comme forme.

Ajoutons qu'il s'est présenté à plusieurs reprises au Conseil municipal d'Yport, et que, chaque fois, il a été black-boullé.

Aujourd'hui, le voilà candidat pour un mandat de député dans le Maine-et-Loire.

Les électeurs de ce département, tout au long que les Yportais, tiendront à honneur de refuser leurs voix au citoyen Robert David. »

CANDIDAT INVISIBLE

Les journaux républicains d'Angers annonçaient, mercredi matin, que leur candidat, M. Robert David (d'Angers?) allait exposer son programme le soir même à la salle Sainte-Hélène.

Est-ce le programme où le candidat qui n'était pas prêt? On n'en sait rien. Mais de Robert, pas la moindre trace. De sorte que les curieux ont dû rentrer au logis un peu

désappointés. Ce sera peut-être pour un autre jour.

MODIFICATIONS AU CAHIER DES CHARGES DU THÉÂTRE D'ANGERS

Dans la séance du Conseil municipal d'Angers de lundi 20 février, M. Oriolle, rapporteur de la commission des Beaux-Arts, a donné lecture des modifications opérées au cahier des charges du théâtre et demandé au Conseil de les voter.

Voici les principales modifications apportées par la commission des Beaux-Arts, lesquelles ont été admises :

Le théâtre est concédé pour une année qui commencera le 6 avril et se terminera au 5 avril de l'année suivante.

Les représentations données en dehors d'Angers, à Cholet et à Saumur, sont réduites à une par semaine.

C'est-à-dire que la représentation hebdomadaire à Cholet sera supprimée, ou bien Saumur n'aura qu'une représentation par quinzaine.

L'épreuve des débuts est rétablie pour la troupe de l'opéra. C'est le vote qui décidera l'admission des artistes.

Seront appelés au scrutin comme électeurs de droit :

- 1° Les abonnés;
- 2° Un représentant de chaque journal ayant sa place marquée au théâtre;
- 3° Un nombre égal de spectateurs pris dans les diverses catégories de places.

Pour être admis, il faudra réunir les deux tiers des suffrages exprimés.

Seront soumis aux débuts : le 1^{er} et le 2^e ténors, la 1^{re} et la 2^e chanteuses, le baryton, la 1^{re} et la 2^e basses, le ténor comique, le 1^{er} et la 2^e d'opéra.

Un projet de réorganisation de la représentation industrielle et commerciale et du conseil supérieur du commerce et de l'industrie divise la France en 42 groupes régionaux.

Le département de Maine-et-Loire forme le cinquième groupe avec ceux d'Indre-et-Loire, de la Sarthe, du Loir-et-Cher, de l'Eure-et-Loir et du Loiret.

ANGERS PENDANT LA RÉVOLUTION

Le dernier numéro de la *Revue française*, dirigée par M. Aulard, professeur d'histoire à la Sorbonne (Revue mensuelle éditée par Charancy, 4, rue Furstenberg, Paris, 20 fr. par an), contient un article du docteur Gaëtan sur les vocables révolutionnaires, dans lequel nous trouvons des documents curieux et intéressants sur les transformations des noms d'hommes et de rues à Angers pendant la Révolution.

À partir de 1792, la plupart des voies publiques de la ville reçurent des noms nouveaux.

En voici quelques-uns :

Noms anciens.	Noms nouveaux.
Rue du Château,	Amour de la Patrie.
Courte,	Du Bon sens.
Saint-Aubin,	De la Constitution.
Montée Saint-Maurice,	Ca ira.
Des Jacobins,	Du Club.
Montauban,	De la Cour civique.
Du Grand-Talon,	Des Démocrates.
Faubourg Saint-Michel,	Des Députés.
Du Calvaire,	Du Divorce.
Vauvert,	De l'Hymen.
Saint-Michel,	De la Loi.
Saint-Julien,	Mirabeau, etc., etc.

Un certain nombre de communes changent également de nom.

Sainte-Gemmes s'appelle Mont-Joli; Ponts-de-Cé, Ponts-Libres; Saint-Sylvain, l'Union, etc.

LA NEIGE

La neige a recommencé à tomber ce matin à Saumur, et, comme la semaine dernière, elle a fondu en touchant le sol.

Le thermomètre est descendu la nuit dernière à 2 degrés au-dessous de zéro. — Le baromètre se tient très bas.

Le vent est toujours au nord-est.

Les trains ne circulent sur la ligne de l'Ouest, entre Paris et Dreux de même qu'entre Chartres et Le Mans, que sur une seule voie, pendant qu'on continue à déblayer la voie montante, mais la circulation reste toujours interceptée sur la ligne de Chartres à Dreux; il y a là, quelque part, un obstacle de neige qui a plus de mille mètres de longueur. La bourrasque

avait continué dans la journée d'avant-hier.

Aucune communication n'est encore possible avec l'Espagne, par Hendaye et Irun. Les chemins du Nord de l'Espagne ne reçoivent ni voyageurs ni marchandises. Difficultés analogues, quoique moins rigoureuses, du côté de Port-Bouc et Cerbère.

Il y a longtemps qu'on n'avait vu en France semblable perturbation dans le service des chemins de fer.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (11^e ANNÉE).

DIMANCHE 26 février 1888, à 1 h. 1/2,

303^e Concert populaire (17^e de l'abonnement)

Programme

La Réformation, 5^e symphonie (op. 107). (Mendelssohn).

Le Murmure de la forêt, extrait du drame-lyrique *Siegfried* (R. Wagner).

A Gavotte, extraite du *Mari d'un jour* (A. Coquard); B *Intermezzo* (Tempo di Menuetto). (A. Wormser).

Ouverture du *Roi d'Ys* (E. Lalo).

Ballet de la *Reine de Saba* (Carl Golmark).

Bibliographie.

La librairie Delagrave met en vente un livre dont il suffit d'énoncer le titre et de nommer l'auteur pour lui prédire un réel succès : le **Droit de la guerre**, par le professeur Emile Accollas. Avec sa méthode si sûre d'elle-même, l'éminent auteur, en moins de 200 pages, a su condenser, préciser, rectifier, juger toutes les théories aujourd'hui reçues sur la guerre, et jamais en même temps lignes plus émanées, lignes plus vibrantes de sentiments patriotiques et humains ne sont sorties de sa plume.

Nul écrit, certes, ne pouvait mieux servir de couronnement à la première série de cette petite Bibliothèque du Droit où le savant professeur a si bien commencé de réaliser son dessein, c'est-à-dire de vulgariser la science du Droit et d'offrir à chacun, toujours sous la forme la plus claire et la plus saisissante, le résumé de la matière la plus capable de l'intéresser.

Rappeler que la petite *Bibliothèque du Droit*, mise à la portée de tout le monde, compte déjà 12 petits traités, parmi lesquels *L'idée du Droit*, *les Actes de l'Etat civil*, *La propriété littéraire et artistique*, *Le contrat de mariage*, *Les tutelles et curatelles*, *Les obligations des commerçants*, *Les délits et les peines*, enfin le *Droit de la guerre*, n'est-ce pas en définir suffisamment le caractère scientifique et pratique, n'est-ce pas dire à quel point elle s'adresse à tous !

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.

Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 février :

TEXTE. — Dans l'échoppe d'un juif d'Alger, par M. AYLIC MARIN. — L'Élève de Léoni, par M^{lle} J. COLOMB. — Le Château-d'eau de Dijon, par M. C. — Arrivée d'une diligence, par M. Ed. GARNIER. — Sur les lectures du premier âge, par M. Ed. CHAR- TON. — Anna-Lœtitia Barbault, par M^{lle} Suzanne L. — Le château de La Rochefoucauld, par M. M. P. — Le roi de l'île Folle, nouvelle. — Une visite à Port-Royal-des-Champs, par M. E. L.

GRAVURES. — Juif algérien filant la laine. — Le Château-d'eau, à Dijon. — Arrivée d'une diligence dans une ville de Normandie. — Anna-Lœtitia Barbault, camée. — Le château et la ville de La Rochefoucauld. — Le chapitre de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs.

CONSEILS ET RECETTES.

CONTRE LA MIGRAINE

Nous trouvons dans un journal scientifique le remède suivant contre la migraine.

Nous nous empressons de le mettre sous les yeux de nos lectrices qui, si elles se trouvent guéries ou tout au moins soulagées, nous voueront une reconnaissance dont nous apprécions d'avance le prix :

« Dès qu'on sentira le commencement de la migraine, on prendra, dissous dans un demi-verre d'eau, un gramme d'antipyrine. Prendre un deuxième gramme, de la même façon, une demi-heure après. Il est bon d'ajouter un peu de rhum et de sucre pour aromatiser un peu la solution d'antipyrine. »

Par ces temps de froid où les légumes sont devenus si rares, nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les excellentes conserves de *Petits Pois* et de *Haricots verts* vendues, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 95 centimes la boîte de 1 litre pouvant être servie pour 6 personnes, et 60 centimes la 1/2 boîte pour 3 personnes.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 24 février, 12 h. 30, soir.

Les trains de la ligne de l'Etat sont encore bloqués par les neiges vers Chartres.

M. Horteur, député de la Savoie, posera au cours de la séance de la Chambre d'aujourd'hui sa question relative à l'incident de Modane. Le garde des sceaux y répondra.

On confirme officiellement que le gouvernement italien va demander de nouveaux impôts à la Chambre pour équilibrer le budget dont le déficit s'accroît de plus en plus.

L'aggravation dans l'état du Kronprinz persiste; les médecins redoutent toujours une bronchite qui précipitera un développement fatal.

Des expériences du nouveau fusil allemand sont faites aujourd'hui à Spandau.

L'ASSURANCE FINANCIÈRE

Société Mutuelle de Reconstitution des Capitales

3, Rue Louis-le-Grand, 3 - PARIS

BONS D'ÉPARGNE

Emis à 250 Francs

Remboursement à 1000 francs garanti par des Obligations à Lots du Crédit Foncier de France

DURÉE 75 ANS - 4 TIRAGES PAR AN

Les Souscriptions seront reçues à partir du 24 Février 1888

Le prix de 250 francs sera payable de la manière suivante :

50 francs en souscrivant.
25 francs du 1^{er} au 40^e de chaque mois jusqu'à complète libération.

Les libérations totales seront admises à toute époque; les titres entièrement libérés participeront seuls aux tirages.

Le premier Tirage aura lieu le 1^{er} Avril 1888

Les versements sont reçus au siège de l'Assurance Financière, 3, rue Louis-le-Grand, et chez les Agents et Correspondants de la Société.

La somme nécessaire au remboursement de tous les bons à 1,000 francs et les intérêts seront employés en Obligations à lots du Crédit Foncier de France.

Ces obligations seront immatriculées, numérotées par numéro, au profit exclusif des Souscripteurs de Bons qui bénéficieront de tous les avantages attachés aux dites obligations jusqu'à la sortie des Bons au tirage. — Ainsi, les Bons seront remboursés au quadruple de leur prix, soit à 1,000 francs, et les porteurs jouiront, en outre, des lots qui seront acquis aux obligations de garantie. — Tout porteur de Bons, entièrement libérés, aura le droit de requérir la délivrance d'un certificat constatant les numéros des obligations de garantie. Un Comité de six Membres désignés chaque année au sort parmi les titulaires de Bons nominatifs, sera chargé du contrôle de l'opération, conformément avec le Conseil d'Administration.

Les prospectus, Bulletins de Souscription, Renseignements, etc., sont adressés sur demande affranchie envoyée au Siège social ou aux Agents de la Société.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FÉRE, ph^{ie}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 25 février.

Avec le concours de M. GALLOIS, fort ténor, et M^{lle} BELLEMONT, forte chanteuse.

Le Trouvère, opéra en 5 actes, de Verdi.

Dimanche 26 février.

Boccace et les Chevaliers du Pinac-Nex.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÈRE

LUNDI 27 Février 1888,

AVEC LE CONCOURS DE

M. GALLOIS, fort ténor, et de M^{lle} de BELLEMONT, forte chanteuse

Le Trouvère

Grand opéra en 5 actes, musique de VERDI.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

A VENDRE
UNE
MAISON BOURGEOISE

Située au Pont-Foucharde,
Comprenant : salle à manger, cuisine, chambres à coucher, écurie, remise, caves voûtées, jardin bien planté, avec bassin.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, 28. (48)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889.

MAISON

Située à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 20,

Occupée par M. Closier, pharmacien.

S'adresser, pour visiter, à M. CLOSIER, et, pour traiter, à M. GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M^e AUBOYER, notaire. (78)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888.

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M^e AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

A LOUER DE SUITE
APPARTEMENT

De six pièces, au premier ou au second,

Route d'Angers, en face la gare.

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,

Un Matériel de Brasseur
TOUT INSTALLÉ

Ensemble : environ 7,000 bouteilles vides, clientèle, droit au bail, etc.,

Situé à Doué-la-Fontaine.

S'adresser à M. DOUSSAIN, syndic de faillite, à Saumur. (107)

A CÉDER PRÉSENTEMENT
POUR CAUSE DE DÉPART

CAFÉ-RESTAURANT

Du Champ-de-Foire,

Rue Verte, n° 8, Saumur.

A VENDRE

A Saumur,

COFFRE-FORT

Système Haflner aîné.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une belle **JUMENT** normande, 11 ans, baie-brune, garantie de tous vices.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

L'ARMÉE

TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois 7 fr.
Un an 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

LE COLLÈGE DE SAUMUR
PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI
D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

10 0/0 de remise sur tous les articles.

DENTS
SANS PALAIS NI CROCHETS
Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 FÉVRIER.

Valeurs au comptant	Coture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précé.	Dernier cours.
3 %	82	81 95	Est	793 75	793 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	518 50	518
3 % amortissable	85 60	85	Paris-Lyon-Méditerranée	1260	1260	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	534	535	Est	399 50	398 50
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1153 75	1153	— 1865, 4 %	523 50	523 75	Midi	399 50	399 75
4 1/2 % (nouveau)	106 40	106 45	Nord	1537 50	1535	— 1869, 3 %	408 35	406 25	Nord	407 50	407 75
Obligations du Trésor	515	515	Orléans	1837 50	1831 25	— 1871, 4 %	398	399	Orléans	404 75	401 75
Banque de France	3825	3830	Ouest	898 75	900	— 1875, 4 %	523	522	Ouest	400	398 75
Société Générale	452 50	452 50	Compagnie parisienne du Gaz	1407 50	1408 75	Bons de liquid. Ville de Paris	530	529	Paris-Lyon-Méditerranée	399 50	399
Comptoir d'escompte	1040	1030	Canal de Suez	2110	2115	Obligations communales 1879	485	484	Paris-Bourbonnais	400	402
Crédit Lyonnais	577 50	577 50	C. gén. Transatlantique	515	515	Obligat. foncières 1879 3 %	487	487 50	Canal de Suez	598 75	600
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	1365	Russe 5 0/0 1870	94 20	94 40	Obligat. foncières 1 83 3 %	384	383 50	Panama 6 0/0	322 50	327 50
Crédit mobilier	301 25	300									
Canal Intér.-Panama	270	270									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir		
Saumur(ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur(ori.)	»	4 16	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur(état)	8 31	4 13	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	9 19	4 55	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11	»	4 40	8 56	— (départ.)	9 29	5	9 20	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47
Montreuil(a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08	le Vaudelnay	9 40	5 11	5 27	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31
— (départ.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	5 44	»	»	»	»	»	»	»
Thouars	2 53	8	»	11 37	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	6 21	»	»	»	»	»	»	»
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52											
Poitiers	»	16 33	»	»	»	»	12 12											

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS									
STATIONS	Direc. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Direc. mixte soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 39	8 23	10 35	»
La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	8 42	10 35	»
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 32	»	»	»
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 39	»	»	»
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 46	»	»	»
Saumur(a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 20	»	»
— (départ.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 20	»	»
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	»	»	»
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 40	»	»
Langais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 14	»	»
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 49	11 48	»	»

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir	Direc. mixte soir
Tours	1 23	5 1	7 15	11 35	2 05
Langais	2 13	5 43	8	12 13	2 49
Port-Boulet	3 38	6 20	8 39	12 46	3 09
Varennes	»	6 32	8 51	12 57	»
Saumur(a)	2 57	6 43	9 04	13 08	3 24
— (départ.)	3 03	6 52	9 13	13 29	7 45
St-Martin	»	7 06	9 26	1 31	7 39
St-Clément	»	7 13	9 33	1 31	7 39
Les Rosiers	»	7 21	9 41	1 38	7 48
La Ménitrie	3 28	7 32	9 52	1 48	7 58
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	8 17

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.